



MEMBRES	21
PRESENTS	16
VOTANTS	16
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE
N° 2026-009

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combadé s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M BONNETAUD Guillaume, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOLAUD Nathalie, M REYGNAUD Claude, Mme ROUX Claudine, Mme ROSSANDER Claudette, M SAUTOUR Jean-Claude.

Présent suppléant : M BREGAINT Jean-Louis, Mme LE GUEN Béatrice.

Absents : M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DESROCHE Roger, M LABREGERE Olivier, M PALA Henri, M RENAULT Alain.

Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Monsieur le Président indique que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécóms (CANUT). La CANUT permet une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécom.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants :

Coût annuel	Etablissement employés		<100
	P.U.HT remisé	Total HT	
Structure seule			
1er accord-cadre	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	75 €	450 €	540 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- **Autorise** le Président à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 mars 2026

Publié le

Le Président,
M. Lionel LEMASSON



Le secrétaire de séance,
M Didier MAURIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Mauriere", written in a cursive style.